

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

RÉUNION DES 17 ET 18 DECEMBRE 2020

## COMPTE RENDU DE LA PREMIÈRE SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 17 DECEMBRE 2020

L'an deux mille dix-vingt, le jeudi dix-sept décembre à neuf heures trente, le Conseil départemental, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au campus universitaire Simone VEIL, sous la présidence de M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

### Sont présents :

Mmes et MM. Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Jean-Yves BONY, Michel CABANES, Valérie CABECAS, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Daniel CHEVALEYRE, Josiane COSTES, Bernard DELCROS, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Cédric FAURE, Aline HUGONNET, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOL, Mireille LEYMONIE, Jean-Antoine MOINS, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE, Marie-Hélène ROQUETTE, Gérard SALAT.

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Jacques MONLOUBOU à Mme Céline CHARRIAUD, Mme Christiane MEYRONEINC à M. Gérard SALAT.

L'Assemblée prend les décisions suivantes sur les affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

### - **SOLIDARITÉ SOCIALE**

#### **ACTION SOCIALE -**

- Décide d'inscrire au Budget Primitif 2021 les prévisions de dépenses et de recettes directes d'aide sociale comme suit : 98 500 000 € en dépenses et 27 024 500 € en recettes.
- Décide la nouvelle prorogation jusqu'au 31 décembre 2021 du Schéma de prévention et de protection de l'enfance 2014-2018.
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer l'arrêté de prorogation du Schéma.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour valider, dans le cadre de notre politique d'insertion, la prochaine Convention Annuelle d'Objectif et de Moyen (CAOM).
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents avec nos cosignataires, l'État et Pôle Emploi notamment.
- Fixe pour 2021 la valeur du point GIR départemental à hauteur de 7,40 €.
- Fixe pour 2021 la progression des dépenses pour les établissements et services des secteurs personnes handicapées et enfance qui n'ont pas encore signé de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) et les établissements et services du secteur personnes âgées autres que les EHPAD, « dans la limite d'un taux plafond de 0,70 % » pour l'ensemble des dépenses autres que celles résultant des charges calculées à partir des opérations autorisées les années précédentes des chapitres 66 et 68.
- Fixe la prise en compte des dépenses de personnel pour les établissements et services des secteurs personnes handicapées et enfance qui n'ont pas encore signés de CPOM dans la limite d'un taux plafond de 1 %.
- Fixe la part d'évolution des moyens pour les établissements et services du secteur PH entrés en CPOM dans la limite d'un taux plafond de 0,50 % pour l'ensemble des dépenses telles que définies dans le CPOM.

- Fixe la part d'évolution des moyens de reconduction pour les EHPAD qui n'ont pas encore signé de CPOM dans la limite d'un taux plafond de 1,50 % pour l'ensemble des dépenses autres que celles résultant des charges des chapitres 66 et 68.
- Fixe la part d'évolution des moyens pour les EHPAD entrés en CPOM dans la limite d'un taux plafond de 1,50 % pour l'ensemble des dépenses telles que définies dans le CPOM.
- Fixe les modalités de calculs du forfait global dépendance.
- Crée un fonds de secours spécifique aux EHPAD en difficulté, en investissement, d'un montant de 100 000 €.

#### **PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION ET D'EMPLOI DU CANTAL 2021-2025 -**

- Approuve le Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi 2021-2025.
- Donne délégation au Président du Conseil départemental pour sa mise en œuvre.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour tout avenant au PDIE 2021-2025.

#### **SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE 2021-2025 -**

- Approuve le Schéma Départemental de l'Autonomie 2021-2025.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour sa mise en œuvre.

#### **PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF À LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE DANS LE DÉPARTEMENT DU CANTAL -**

- Approuve le document intitulé « Projet de protocole d'accord relatif à la lutte contre l'habitat indigne dans le département du Cantal ».
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer ce protocole conformément aux orientations arrêtées.

#### **CONVENTION RELATIVE À LA PARTICIPATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU FINANCEMENT DE L'ÉQUIPE MOBILE DE PRÉCARITÉ PSYCHIATRIQUE DU CENTRE HOSPITALIER HENRI MONDOR -**

- Approuve la convention relative à la participation du Conseil départemental au financement de l'Équipe Mobile de Précarité Psychiatrique du Centre Hospitalier Henri Mondor.
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer ladite convention.

#### **CONVENTION RELATIVE À LA PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AUX DÉPENSES ENGAGÉES PAR L'UDAF DU CANTAL POUR LE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ENTRAIDE MUTUELLE (GEM) DU PAYS D'AURILLAC ET DE SAINT-FLOUR -**

- Approuve le versement d'une contribution annuelle forfaitaire de 22 000 € sous réserve de l'inscription des crédits au budget du Département à l'Union Départementale des Associations Familiales (U.D.A.F. 15) afin de contribuer au financement des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) du Pays d'Aurillac et de Saint-Flour.
- Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'U.D.A.F. 15 pour l'achat d'un véhicule au profit du GEM de Saint-Flour.
- Approuve la convention relative à la participation du Département aux dépenses engagées par l'U.D.A.F. 15 pour le fonctionnement des GEM du pays d'Aurillac et de Saint-Flour.
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer ladite convention.

#### **CONVENTION RELATIVE AUX RELATIONS ENTRE LA CNSA ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL 2021-2024 -**

- Emet un avis favorable à la Convention pluriannuelle relative aux relations entre la CNSA et le Département.
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer ladite convention.
- Examinera en 2021 la feuille de route stratégique et opérationnelle destinée à préciser les engagements réciproques personnalisés entre le Département et la CNSA, relatifs à l'ensemble des politiques de soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

**FOURNITURE DE TABLETTES AUX STRUCTURES POUR PERSONNES ÂGÉES -**

- Prend acte du financement par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de l'acquisition de tablettes à destination d'un public sénior
- Décide sur proposition de la Conférence des financeurs d'attribuer les matériels à 36 établissements (dont 29 EHPAD).
- Décide la sortie de l'actif départemental de ces matériels acquis pour un montant de 20 190 € TTC.

**- JEUNESSE****EDUCATION : LES COLLÈGES -**

- Adoption du programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'éducation pour 2021.
- Fixe à 353 104 € soit 464 € par élève, la contribution forfaitaire part matériel que les collèges privés sous contrat d'association pourront percevoir en 2021.
- Fixe à 303 418 € répartis selon les modalités suivantes : 650 € par élève jusqu'à 80 élèves et à 152 € à partir du 81<sup>ème</sup> élève, la contribution forfaitaire part personnel que les collèges privés sous contrat d'association pourront percevoir en 2021.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la répartition du Fonds Commun des Services d'Hébergement.
- Confirme les modalités de financements relatifs à la découverte du territoire national (subvention de 20 % des dépenses, plafonnée à 1 000 €/an et par établissement) et du territoire Européen (subvention de 25 % des dépenses, plafonnée à 3 000 €/an et par établissement).
- Adopte le programme d'investissement 2021 des dépenses à engager dans les collèges publics portant sur le gros entretien et l'amélioration des bâtiments, sur l'amélioration des conditions de travail de nos agents et sur la mise en sécurité ou en conformité des établissements.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de ce programme et pour d'éventuelles modifications dans la limite des crédits budgétaires votés.
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions à intervenir avec chaque collège privé préalablement à la mise en œuvre du programme d'investissement.
- Confirme l'adhésion du Département du Cantal à l'Agence régionale de l'orientation pour une cotisation annuelle de 1 000 euros.
- Confirme que l'acquisition des postes informatiques nécessaires aux services administratifs des collèges sera à la charge de chacun des collèges.
- Décide d'inscrire au Budget départemental 2021 les crédits suivants : 3 407 100 € en Fonctionnement et 610 000 € en Investissement.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

**SECTORISATION DES COLLÈGES PUBLICS -**

- Reconduit la sectorisation des collèges publics cantaliens pour une année supplémentaire.
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer l'arrêté de prorogation

**AGENTS TECHNIQUES DES COLLÈGES – PROTOCOLE DE REMPLACEMENT POUR MALADIE ORDINAIRE ET FORMATION -**

- Approuve le nouveau protocole de remplacement des agents des collèges absents pour maladie ordinaire et formation suivant :
  - Agent d'accueil : aucun remplacement.
  - Chef de cuisine : Remplacement immédiat à 100 %, soit par :
    - o Redéploiement en interne, en mobilisant le second de cuisine quand il y en a un, les menus devant être adaptés en conséquence ;

- Remplacement par un cuisinier recruté en CDD ;
  - Externalisation (repas commandés à toutes structures en capacité d'assurer la confection et la livraison de repas dans les règles d'hygiène en vigueur).
  - Agent polyvalent :
    - Pour les collèges avec 6 agents et moins : remplacement à 100 % dès la première semaine d'absence ;
    - Pour les collèges avec plus de 6 agents : remplacement à 100 % dès la deuxième semaine d'absence.
  - Agent de maintenance : pas de remplacement pendant les deux premiers mois d'absence.
- Fixe son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

#### **ATTRIBUTION DES LOGEMENTS DES COLLÈGES PUBLICS – ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 -**

- Alloue au titre de l'année scolaire 2020-2021, les logements situés dans les collèges publics du Cantal.
- Décide de laisser aux établissements le bénéfice des sommes encaissées auprès des bénéficiaires de conventions d'occupation précaire. En contrepartie, les dépenses d'entretien des logements concernés (dérogation à la règle de « répartition des travaux d'entretien et de réparation entre le propriétaire et l'établissement » - document de novembre 2015) seront prises en charge sur leur budget.

#### **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR -**

- Donne délégation à la Commission Permanente pour l'examen de la convention cadre à intervenir avec l'Université Clermont Auvergne et la CABA à partir de 2021 et ce pour cinq années.
- Décide d'inscrire au Budget départemental 2021 les crédits suivants : 138 000 € pour le fonctionnement du Pôle universitaire ; 29 300 € pour les prestations campus connecté ; 20 000 € pour le mobilier matériel campus connecté et 15 000 € pour le matériel informatique campus connecté.

#### **JEUNESSE -**

- Approuve le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de la jeunesse pour 2021.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de ce programme.
- Décide d'attribuer à la CABA une subvention de 10 % des dépenses plafonnées à 5 000 € dans le cadre de l'organisation des prochaines rencontres étudiantes
- Adopte les montants de l'aide au BAFA comme suit : quotient compris entre 0 € à 5 999 € : aide de 120 € ; entre 6 000 € à 7 799 € : aide de 100 € ; entre 7 800 € et plus : aide de 80 €.
- Confirme les modalités d'accompagnement du dispositif d'aide à la mobilité internationale des étudiants et des montants de l'aide à la mobilité internationale comme suit : échelon 0 bis et 1 = 125 € ; échelon 2 = 175 € ; échelon 3 = 225 € ; échelon 4 = 275 € ; échelon 5 = 325 € ; échelon 6 = 375 € ; échelon 7 = 425 €.
- Confirme la reconduction du dispositif de soutien aux colonies apprenantes.
- Décide d'inscrire au Budget départemental 2021 un montant de 610 000 € de Crédits de Paiement en Fonctionnement.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTAMENTAL

Bruno FAURE

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

---

RÉUNION DES 17 et 18 DECEMBRE 2020

## COMPTE RENDU DE LA DEUXIÈME SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 17 DECEMBRE 2020

---

L'an deux mille dix-vingt, le jeudi dix-sept à quatorze heures trente, le Conseil départemental, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au campus universitaire Simone VEIL, sous la présidence de M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

### Sont présents :

Mmes et MM. Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Jean-Yves BONY, Michel CABANES, Valérie CABECAS, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Daniel CHEVALEYRE, Josiane COSTES, Bernard DELCROS, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Cédric FAURE, Aline HUGONNET, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOL, Mireille LEYMONIE, Jean-Antoine MOINS, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE, Marie-Hélène ROQUETTE, Gérard SALAT.

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Christiane MEYRONEINC à M. Gérard SALAT, M. Jean-Jacques MONLOUBOU à Mme Céline CHARRIAUD.

L'Assemblée prend les décisions suivantes sur les affaires inscrites à l'ordre du jour :

#### **SPORT – AVENANT AU CONTRAT SPORT CANTAL : PROLONGATION DU DISPOSITIF POUR L'ANNÉE 2021 -**

- Approuve la prolongation pour une durée d'un an du Contrat Sport Cantal.
- Approuve le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur du sport pour 2021 dans le cadre de l'avenant au Contrat Sport Cantal.
- Valide l'avenant formalisant la prolongation du dispositif du Contrat Sport Cantal et le programme d'intervention pour l'année 2021.
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cet avenant et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.
- Attribue pour 2021 aux trois courses hors stade phares du Cantal, les concours financiers suivants : La Pastourelle 10 000 € ; l'UTPMA 8 400 € ; l'Aquaterra 1 600 €.
- Décide d'inscrire au Budget départemental 2021 : 477 000 € de Crédits de Paiement en Fonctionnement.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

#### **CENTRE D'INFORMATION EUROPE DIRECT DU CANTAL – PLAN D'ACTION ET DE COMMUNICATION 2021 -**

- Approuve le plan d'action et de communication du Centre d'Information Europe Direct du Cantal.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour acter les principes de la convention 2021 dans le cas le CIED serait retenu au titre du nouveau réseau Europe Direct.
- Décide d'inscrire au Budget départemental 2021 en Crédits de Paiement 7 000 € en Fonctionnement et 500 € en Investissement.

**- EMPLOI****FONDS SOCIAL EUROPÉEN – EMPLOI DES CRÉDITS COMMUNAUTAIRES DE LA SUBVENTION GLOBALE FSE -**

- Décide d'inscrire au Budget départemental 2021 les prévisions de dépenses et de recettes directes du Fonds Social Européen en Fonctionnement comme suit : 200 000 € en dépenses et 200 000 € en recettes.

**DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES -**

- Approuve le programme d'actions visant à conforter une politique de dynamiques économiques à l'échelle du département pour l'année 2021.
- Décide d'inscrire au Budget Départemental 2021 : 106 000 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement et 35 743 € de Recettes en Investissement.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

**FONDS « RÉGION UNIE » : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTICIPATION -**

- Approuve l'avenant n°1 de la convention de partenariat au Fonds Région Unie portant sur les évolutions suivantes :
  - Prolongation de la durée de vie du Fonds jusqu'au 30 juin 2021 (date du nouveau terme du régime d'exemption Covid-19) ;
  - Modification des critères d'éligibilité du dispositif « Avances Remboursables » (aide n°2) selon les modalités suivantes :
    - ✓ Avance remboursable d'un montant maximum de 30 000 € (versus 20 000 € à ce jour) ;
    - ✓ Attribution d'une aide complémentaire pour les entreprises sollicitant à nouveau l'aide dans la limite de 30 000 € ;
    - ✓ Ouverture du dispositif aux entreprises comptant jusqu'à 20 salariés, exceptionnellement 50 salariés (versus 9 salariés à ce jour) ;
    - ✓ Ouverture du dispositif aux entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1 M d'€ (sans limitation) ;
    - ✓ Bénéficiaires : toute entreprise créée avant le 29 octobre 2020, date du 2<sup>ème</sup> confinement.
- Maintien l'enveloppe souscrite initialement de 700 000 €.
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer ledit avenant n°1 et tout acte s'y rapportant.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour mettre en œuvre toute adaptation nécessaire au bon fonctionnement du Fonds Région Unie.

**REGAIN DÉMOGRAPHIQUE – POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'ACCUEILS D'ACTIFS -**

- Approuve le programme d'actions visant à conforter une politique d'accueil à l'échelle du département pour l'exercice 2021.
- Décide d'inscrire au Budget départemental 2021 : 111 500 € de crédits de paiement en Fonctionnement.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

**STATION DU LIORAN -**

- Approuve le programme de travaux et des charges de fonctionnement à engager au titre de 2021.
- Affecte une autorisation de programme de 250 000 € pour la réalisation d'études pour la création d'un pôle multi-activités autour de la patinoire.
- Décide d'inscrire au Budget départemental 2021 les crédits suivants : 1 060 500 € en dépenses d'investissement et 127 700 € en dépenses de fonctionnement.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour mettre en œuvre les opérations retenues et se prononcer sur d'éventuelles modifications sans incidence financière.

## **- OUVERTURE**

### **VOIRIE DÉPARTEMENTALE -**

- Valide le programme d'investissement 2021 sur la voirie départementale et les principes posés quant à l'entretien et l'exploitation de cette dernière.
- Décide de l'inscription au Budget Primitif du Département, pour l'exercice 2021, d'un montant total de 15 586 000 € de crédits de paiements en dépenses d'investissement.
- Décide de l'inscription au Budget Primitif du Département, pour l'exercice 2021, d'un montant total de 8 122 000 € en dépenses de fonctionnement (hors frais de personnel).
- Donne délégation à la Commission Permanente pour adapter, en cours d'année et dans les enveloppes budgétaires votées, les différents programmes de travaux présentés ou en cours d'établissement.
- Autorise le recours à la location avec option d'achat pour l'acquisition d'un porteur 4\*4 (CRD de Saint-Flour) et d'une saleuse saumureuse (Parc de Saint-Flour).
- Autorise le Président du Conseil départemental à engager les consultations et à signer les marchés correspondants.

### **VIABILITÉ HIVERNALE – CONVENTION D'ÉCHANGE DE SECTIONS ENTRE L'ÉTAT ET LE DÉPARTEMENT DANS LE CADRE DU CONTOURNEMENT D'AURILLAC -**

- Approuve la convention relative aux interventions pour la viabilité hivernale d'une section du réseau routier national préalablement à son reclassement dans la voirie du département du Cantal et d'une section du réseau routier départemental préalablement à son classement dans le domaine public routier national. Cette convention définit les modalités d'intervention des différents exploitants routiers pour assurer la viabilité hivernale de manière transitoire sur ces voies.
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention d'échange de sections entre l'Etat et le Département du Cantal dans le cadre de la viabilité hivernale.

### **CONVENTION D'ACCÈS À CERTAINES DONNÉES DU FICHIER NATIONAL DES ACCIDENTS CORPORELS DE LA CIRCULATION -**

- Approuve la convention d'accès à certaines données du Fichier national des accidents corporels de la circulation à intervenir entre l'Etat (Ministère de l'intérieur) et le Conseil départemental du Cantal.
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer ladite convention.

### **TRANSPORT AÉRIEN -**

- Donne un avis favorable à l'inscription au Budget départemental 2021 des crédits relatifs au transport aérien pour un montant total de : 2 082 000 € en dépenses de fonctionnement, 1 175 000 € en recettes de fonctionnement et 200 000 € en dépenses d'investissement.

## **- SOLIDARITÉ TERRITORIALE**

### **APPUI AUX TERRITOIRES -**

- Approuve le programme d'interventions du Conseil départemental pour l'année 2021 en faveur de l'appui aux territoires.
- Décide d'inscrire au Budget départemental 2021 les crédits suivants :
  - 15 686 000 € en Autorisation de Programme en Investissement sur 2012-2015,
  - 9 270 000 € en Autorisation de Programme en Investissement sur 2013-2015,
  - 8 254 020 € en Autorisation de Programme en Investissement sur 2016-2018,
  - 6 387 862 € en Autorisation de Programme en Investissement sur 2019-2021,
  - 19 000 000 € en Autorisation de Programme en Investissement sur 2016-2021,
  - 5 255 000 € en Crédits de Paiement en Investissement (2020),
  - 1 009 300 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement (2020).
- Donne délégation à la Commission Permanente pour leur mise en œuvre.

**FONDS CANTAL SOLIDAIRE 2019-2021 : PROGRAMMATION DES DOSSIERS DE L'ANNÉE 2020 (3<sup>ÈME</sup> VAGUE) -**

- Approuve une 3<sup>ème</sup> vague de programmation des dossiers de l'année 2020 au titre du Fonds Cantal Solidaire pour la période 2019-2021 pour un montant global de subventions de 34 207 € pour 3 opérations.

**FCS - DÉFINITION D'UNE ENVELOPPE COMPLÉMENTAIRE EN FAVEUR DES COMMUNES RURALES (-3 000 HABITANTS) -**

- Approuve la mise en œuvre d'une enveloppe complémentaire de 500 000 € au dispositif en faveur des Communes de moins de 3 000 habitants et des syndicats compétents en eau et assainissement dénommé Fonds Cantal Solidaire, pour l'année 2021.
- Valide l'inscription des autorisations de programme nécessaires.
- Valide le principe selon lequel les conditions et taux d'intervention de mise en œuvre de l'enveloppe complémentaire sont ceux définis par l'Assemblée départementale lors de la séance du 17 décembre 2015.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre du dispositif et l'attribution des aides correspondantes.

**DÉPART DE : JEAN-YVES BONY, BERNARD DELCROS, MARIE-HÉLÈNE ROQUETTE.**

**CONTRAT CANTAL DÉVELOPPEMENT 2016-2021 – AVENANTS N° 1 AUX CONTRATS CANTAL DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES HAUTES-TERRES COMMUNAUTÉ, SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ ET PAYS DE MAURIAC -**

- Approuve l'avenant n° 1 aux Contrats Cantal Développement 2016-2021 des Communautés de Communes Hautes-Terres Communauté, Saint-Flour Communauté et Pays de Mauriac et faisant état d'un soutien global du Conseil départemental du Cantal à hauteur de :
  - Hautes-Terres Communauté : 1 385 875 € pour 12 opérations ;
  - Saint-Flour Communauté : 2 162 001 € pour 26 opérations ;
  - Pays de Mauriac : 719 999 € pour 15 opérations.
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer l'avenant n°1 aux contrats de développement avec les Communautés de Communes Hautes-Terres Communauté, Saint-Flour Communauté et Pays de Mauriac, en conformité avec les maquettes financières.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour confirmer le montant des aides au fur et à mesure des attributions.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour approuver les éventuels avenants avec les EPCI n'ayant pas encore stabiliser leur maquette, à savoir : Cère et Goul en Carladès, Pays Gentiane, Sumène-Artense, Pays de Salers et Châtaigneraie Cantalienne.

**FONDS CANTAL INNOVATION : APPEL À PROJETS « DYNAMISATION ET REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS ET CŒURS DE VILLES » - 2<sup>ÈME</sup> VAGUE – LAURÉATS -**

- Attribue un montant global de subvention de 862 881 € aux 12 maîtres d'ouvrage éligibles à l'appel à projets en faveur de la revitalisation et de redynamisation des centres-bourgs et cœurs de villes.
- Valide le modèle de convention de partenariat Fonds Cantal Innovation pour l'appel à projets « dynamisation et revitalisation des centres-bourgs et cœurs de villes » 2<sup>ème</sup> vague.
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention avec chaque attributaire.

**FONDS CANTAL INNOVATION : APPEL À PROJETS « VALORISATION DU PATRIMOINE MOBILIER DU CANTAL » - LAURÉATS -**

- Attribue un montant global de subvention de 176 113 € relatif à l'aide à l'investissement aux 13 maîtres d'ouvrage éligibles à l'appel à projets en faveur de la valorisation du patrimoine mobilier du Cantal.
- Valide le modèle type de la convention de partenariat Fonds Cantal Innovation pour l'appel à projets « Valorisation du patrimoine mobilier du Cantal ».
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention à intervenir avec chaque partenaire.



**CMC DE TRONQUIÈRES – ELSAN : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION D'UNE UNITÉ DE DIALYSE MÉDICALISÉE À MAURIAC -**

- Attribue au CMC de Tronquières (groupe ELSAN) une aide de 50 000 € pour la réalisation d'une unité de dialyse médicalisée à Mauriac sur le site du Centre Hospitalier.
- Approuve la convention relative à l'attribution d'une subvention pour la réalisation d'une unité de dialyse médicalisée à Mauriac sur le site du Centre Hospitalier.
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer ladite convention.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de cette décision.

**MISE EN ŒUVRE D'UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC LIÉE À LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19 : AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU BUS DÉPARTEMENTAL - CONVENTION AVEC LA PROTECTION CIVILE DU CANTAL -**

- Autorise la mise à disposition d'un second bus départemental au profit du Laboratoire Sylab pour effectuer des tests de détection du SARS-CoV-2.
- Approuve le projet d'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du Bus départemental pour la mise en œuvre d'une mission de service public liée à la crise de la Covid-19.
- Autorise le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit avenant n° 1.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de cet avenant n° 1.
- Approuve la convention sur le concours apporté par la Protection Civile du Cantal pour la mise en place d'une campagne de tests de détection du SARS-CoV-2 dans le département.
- Autorise le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

**CONVENTION DE MUTUALISATION DE SERVICES ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL ET CANTAL INGÉNIERIE & TERRITOIRES -**

- Approuve le projet de convention de mutualisation de services liant le Conseil départemental et Cantal Ingénierie & Territoires.
- Autorise le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour sa mise en œuvre.

**ACTION CULTURELLE -**

- Approuve le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de la culture pour 2021.
- Décide d'inscrire au Budget départemental 2021 les crédits suivants :
  - 421 000 € en Crédits de Paiement en Investissement,
  - 714 000 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

**SOUTIEN À LA CANDIDATURE DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLÉ LORS DE LA SÉLECTION DE LA CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE -**

- Soutient officiellement la candidature Clermont-Massif central au titre de Capitale européenne de la culture pour 2028 et s'engage à relayer ce soutien sur ses supports de communication ;
- Autorise l'adhésion de notre Collectivité à l'association Clermont-Massif central 2028 en tant que membre associé ;
- Autorise une contribution financière d'un montant de 2 500 € au fonctionnement de cette association pour l'exercice 2021 ;
- S'engage à examiner la contribution du Département du Cantal à la préparation et la mise en œuvre du titre de Capitale européenne de la Culture en cas de sélection par le jury européen en 2022-2023.

**VIE ASSOCIATIVE -**

- Adoption des axes d'interventions du Conseil départemental en faveur de la vie associative et des bénévoles Cantaliens pour 2021.
- Attribution à l'association de gestion de la Maison du bénévolat d'une subvention de 5 000 € sur la base du budget prévisionnel des dépenses à engager.
- Modifie le montant de la subvention FCA + 2020 de 2 240 € attribuée à l'association du Pélou par délibération du 25 septembre 2020 suite à l'annulation du marché de la châtaigne et fixe à 1 180 € la subvention définitive ;
- Renouvelle pour 2021 le dispositif d'aides Fonds Cantal Animation.
- Renouvelle le dispositif d'aides Fonds Cantal Animation + pour les manifestations éligibles pour 2021.
- Fixe à 300 000 € l'enveloppe budgétaire annuelle du Fonds Cantal Animation, soit 20 000 € par canton.
- Fixe à 176 200 € l'enveloppe budgétaire annuelle du Fonds Cantal Animation + ;
- Décide d'inscrire au Budget départemental 2021 les crédits nécessaires pour un montant global de 481 200 €.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

**AGRICULTURE -**

- Décide de proroger en 2021 le programme d'actions 2017-2020 du Conseil départemental en faveur de l'agriculture, conformément aux modalités d'intervention des différentes actions validées au cours de la période 2017-2020.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour adapter si nécessaire les modalités d'intervention de ce programme en faveur de l'agriculture ou de proposer de nouvelles actions tout en restant dans le cadre budgétaire et conformément aux objectifs de la convention cadre entre la Région et le Département en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire.
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer tout document contractuel se rapportant à la mise en œuvre du programme.
- Décide d'inscrire un montant de 1 000 000 € d'AP (investissement) et 415 600 € d'AE (fonctionnement) pour le financement de l'année 2021.
- Décide le versement de la cotisation annuelle d'adhésion à l'Association Nationale Agrilocal qui sera adoptée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire au cours du premier semestre 2021. Le montant maximal de cette cotisation est fixé à 9 500 €.
- Adopte le projet d'avenant n° 2 à la convention cadre de soutien à l'agriculture du Cantal 2017-2019 entre le Conseil départemental et la Chambre d'Agriculture.
- Approuve l'avenant n° 2 de la convention de partenariat relatif au Plan Châtaigneraies Traditionnelles de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer lesdits avenants.
- Décide d'inscrire au Budget départemental 2021 les crédits suivants :
  - 415 600 € en Crédits d'Engagement en Fonctionnement (AE),
  - 1 000 000 € en Crédits d'Engagement en Investissement (AP),
  - 346 000 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement,
  - 500 000 € en Crédits de Paiement en Investissement.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

**TOURISME -**

- Approuve le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur du Tourisme.
- Décide de poursuivre les actions inscrites dans le Schéma du Tourisme 2019-2022 et les dépenses en lien avec son application pour l'année 2021.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour examiner toute adaptation du Schéma et des dispositifs financiers qui serait rendue nécessaire.
- Décide d'attribuer en 2021 les subventions suivantes : 850 000 € à Cantal Destination, 10 000 € à Clévacances, 10 000 € aux Gîtes de France, 5 000 € au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, 3 000 € à Thermauvergne.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour examiner et approuver les conventions d'objectifs à établir avec Cantal Destination, Clévacances, Gîtes de France et le CDRP.
- Inscription au Budget Départemental 2021 des crédits suivants :
  - 200 000 € en Crédits de Paiement en Investissement,
  - 950 000 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement,
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

**CONVENTION CADRE RELATIVE À LA CONSTITUTION DU COLLECTIF AUVERGNE DESTINATIONS -**

- Adopte le principe d'un travail collectif entre les quatre Départements de la destination AUVERGNE pour mettre en place un programme commun de promotion touristique.
- Approuve la convention cadre relative à la constitution du « Collectif Auvergne destinations ».
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer ladite convention.
- Désigne deux représentants du Conseil départemental pour siéger au Comité Exécutif Auvergne Destinations : M. Bruno FAURE et M. Philippe FABRE.

**ADHÉSION À L'ASSOCIATION I-CARE-LAB AUVERGNE-RHÔNE-ALPES -**

- Sollicite l'adhésion du Conseil départemental du Cantal à l'association « I-CARE-LAB Auvergne-Rhône-Alpes » dont le siège est situé au 321, avenue Jean Jaurès, Bâtiment Domilyon, 69007 LYON.
- Approuve les statuts de l'association « I-CARE-LAB Auvergne-Rhône-Alpes ».
- Désigne Mme Marie-Hélène ROQUETTE comme déléguée titulaire pour représenter le Conseil départemental du Cantal au sein du collège des institutions publiques.
- Désigne Mme Marie-Hélène CHASTRE comme déléguée suppléante pour représenter le Conseil départemental du Cantal au sein du collège des institutions publiques.

**ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE -**

- Approuve le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'environnement et du développement durable pour 2021.
- Donne un avis favorable au renouvellement des conventions de partenariat avec la Fédération départementale de pêche, le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute Auvergne.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour valider les projets de conventions de partenariat et l'attribution des subventions correspondantes.
- Décide d'inscrire au Budget départemental 2021 les crédits suivants :
  - 225 000 € en Autorisations de Programmes en Investissement,
  - 125 000 € en Crédits de Paiement en Investissement,
  - 41 000 € en Recettes (Fonctionnement et Investissement).
- Donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE -**

- Approuve le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de la transition énergétique pour 2021.
- Valide le principe de positionnement du Département comme coordonnateur du territoire cantalien pour la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région pour le service public de performance énergétique.
- Donne un avis favorable au renouvellement de la convention de partenariat avec Énergies 15 pour un montant de 10 000 €.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour valider les projets de conventions de partenariat et l'attribution des subventions correspondantes.
- Décide d'inscrire au Budget départemental 2021 les crédits suivants :  
20 000 € pour l'animation transition énergétique,  
50 000 € en fonctionnement pour le Service de Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH).
- Donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

**MISSION D'ASSISTANCE À LA GESTION DE L'EAU -**

- Approuve le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'eau et de l'assainissement pour 2021.
- Décide d'inscrire au Budget départemental 2021 les crédits suivants :  
35 500 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement,  
350 000 € en Crédits de Paiement en Investissement,  
120 000 € en Recettes de Fonctionnement.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour leur mise en œuvre.

**AMÉNAGEMENT FONCIER ET RURAL -**

- Approuve le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'aménagement foncier et rural pour 2021.
- Décide de reconduire le partenariat avec l'Union Régionale des Forêts d'Auvergne en faveur de la mise en œuvre du programme d'actions développé par la Mission Haies.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour arrêter les termes de la convention à établir.
- Décide d'inscrire au Budget départemental 2021 les crédits suivants :  
10 000 € en Autorisations de Programme en Investissement ;  
10 000 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement,  
206 000 € en Crédits de Paiement en Investissement,  
40 000 € en Recettes d'Investissement.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour leur mise en œuvre.

**DÉPART DE : VALÉRIE CABECAS, MICHEL CABANES, ANNIE DELRIEU, CHARLES RODDE.**

**- SERVICES TRANSPORTS****TRANSPORT SCOLAIRE HANDICAPÉ -**

- Décide d'inscrire au Budget départemental 600 000 € de crédits au titre de la compétence Transport Scolaire Handicapé du Département pour 2021.

**- SERVICE CYBERCANTAL**

**SDNE : CONVENTION DE PARTENARIAT « COLLÈGES NUMÉRIQUES ET INNOVATION PÉDAGOGIQUE » EN LIEN AVEC LE PLAN NUMÉRIQUE 2017 -**

- Approuve le projet de convention devant intervenir entre le Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand et le Département du Cantal dans le cadre du plan numérique 2017 « Collèges Numériques et innovations pédagogiques ».
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention et tout document lié à celle-ci.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour toute décision relative à sa mise en œuvre.

**APPEL À PROJETS « TERRITOIRES & NUMÉRIQUES : EXPÉRIMENTATION DE PROJETS PÉDAGOGIQUES INNOVANTS » DANS LE CADRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF -**

- Approuve la mise en œuvre de l'appel à projets « Territoires & Numérique : Expérimentation de projets pédagogiques innovants » dont le dossier de présentation et le dossier de candidature.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de cet appel à projets.
- Désigne Mme Marie-Hélène CHASTRE et M. Jean-Antoine MOINS comme élus départementaux respectivement en charge de l'Éducation et du Numérique pour représenter le Président à la commission de co-instruction des dossiers de candidature.
- Décide d'inscrire 40 000 € de crédits au Budget départemental 2021 pour les appels à projets éducatifs et numériques.

**AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE – DÉVELOPPEMENT DES USAGES ET DE L'ACCÈS AUX SERVICES -**

- Approuve le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'aménagement numérique du territoire, de l'accessibilité des services au public et du développement des usages du numérique pour 2021.
- Renouvelle l'adhésion du Conseil départemental au Groupement d'Intérêt Public CRAIG pour la période 2021-2023.
- Approuve le projet de convention triennale à conclure entre le Conseil départemental du Cantal et le CRAIG.
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention avec chaque membre du GIP pour une période de trois ans.
- Décide d'inscrire au Budget départemental 2021 les crédits suivants :
  - 300 000 € en dépenses de Fonctionnement ;
  - 1 228 000 € en dépenses d'Investissement.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

La prochaine séance publique est prévue le vendredi 18 décembre 2020 à 9 heures 30.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Bruno FAURE

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

---

RÉUNION DES 17 ET 18 DECEMBRE 2020

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE  
DU VENDREDI 18 DECEMBRE 2020

---

L'an deux mille dix-vingt, le vendredi dix-huit décembre à neuf heures trente, le Conseil départemental, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au campus universitaire Simone VEIL, sous la présidence de M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

**Sont présents :**

Mmes et MM. Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Jean-Yves BONY, Michel CABANES, Valérie CABECAS, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Daniel CHEVALEYRE, Josiane COSTES, Bernard DELCROS, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Cédric FAURE, Aline HUGONNET, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Jean-Antoine MOINS, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE, Marie-Hélène ROQUETTE, Gérard SALAT.

**Absente excusée ayant donné pouvoir :**

Mme Christiane MEYRONEINC à M. Gérard SALAT.

L'Assemblée prend les décisions suivantes sur les affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

**- TERRITORIALISATION DES SERVICES**

**BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX -**

- Emet un avis favorable sur le programme 2021 des Bâtiments départementaux et collèges.
- Décide de l'inscription au Budget Primitif du Département pour l'exercice 2021, de 6 502 000 € en crédits de paiement pour l'investissement et 1 727 000 € en fonctionnement.
- Décide de l'affectation d'un montant global de 13 380 796 € en autorisations de programme nécessaires à l'exécution de différentes opérations.
- Emet un avis favorable à l'acquisition d'une parcelle (30 000 €) sur la Commune de Salers pour l'extension du centre routier.
- Emet un avis favorable à l'acquisition d'une parcelle (10 000 €) sur la Commune de Vebret pour la création d'un centre routier dans le cadre du redéploiement des moyens de la DRD dans le nord du département.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour mettre en œuvre le programme annuel des travaux à engager en 2021 et se prononcer ultérieurement sur d'éventuelles modifications.
- Autorise le Président du Conseil départemental à solliciter les divers concours financiers relatifs à la réalisation des opérations présentées.

**PÔLE ROUTIER DE SAINT-LOUR -**

- Emet un avis favorable à l'avant-projet sommaire relatif au Pôle routier de Saint-Flour.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour toute décision liée à l'avancement de ce projet.

**- ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

**DÉSIGNATIONS DE REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD DE SAINT-ILLIDE -**

- Désigne Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Mme Yvette DUPONT et M. Michel DAUZONNE afin de siéger au Conseil d'administration de l'EHPAD de Saint-Illide.

**PROPOSITION DE TRANSACTION PÉNALE – ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 13 SAINT-RÉMY-DE-CHAUDÉS-AIGUES -**

- Valide la proposition de transaction en tant que le Département paiera une amende transactionnelle d'un montant de 500 € et réalisera des travaux de remise en conformité du cours d'eau ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer ladite transaction et tout acte s'y rapportant.

**COMPTE RENDU À L'ASSEMBLÉE DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE D'ESTER EN JUSTICE DÉLÉGUÉE À SON PRÉSIDENT -**

- Prend acte du compte rendu relatif à l'exercice de la compétence d'ester en justice déléguée au Président du Conseil départemental.

**ÉLARGISSEMENT DU PÉRIMÈTRE DE TERANA (NIÈVRE – SCOP IDDRE) -**

- Approuve l'élargissement du périmètre de Terana au Département de la Nièvre et à la Société Coopérative Ouvrière de Production (SCOP) IDDRE, dont le siège social est situé 8 place de la Poste 15240 SAIGNES.
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention constitutive actant cet élargissement.

**CONTRAT DE PARTENARIAT EN VUE DU FINANCEMENT DE LA CONCEPTION-CONSTRUCTION ET DE L'EXPLOITATION-MAINTENANCE TECHNIQUE DU CONTOURNEMENT ROUTIER DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUR (RD 926) – PROTOCOLE D'ACCORD -**

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer le protocole d'accord indemnisant le Conseil Départemental pour la somme de 200 000 euros HT en application de l'article 18.3.2 du contrat imposant au titulaire le versement d'une indemnité globale et forfaitaire qui résulte des modifications apportées à la consistance des Ouvrage dans la phase Conception-Construction du contournement routier de la commune de Saint-Flour (RD 926).  
Le présent protocole vient également définir les principes applicables spécifiquement au traitement de certaines des Réserves Mineures identifiées dans la Décision de Prise de Possession.

**CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION D'UN OU PLUSIEURS MARCHÉS ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LES COLLÈGES DU CANTAL -**

- Approuve le principe d'un groupement de commandes entre le Département et les collèges publics du Département.
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention constitutive du groupement de commandes en vue de la passation d'un ou plusieurs marchés entre le Département et les Collèges publics du Cantal.

**MARCHÉS PUBLICS FORMALISÉS -**

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les deux marchés qui ont été validés par la Commission d'appel d'offres du 8 décembre 2020.

**MARCHÉS PUBLICS À PROCÉDURE ADAPTÉE -**

- L'Assemblée départementale prend acte de la liste des marchés attribués.

**RAPPORTS DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX SIÉGEANT AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES SEML -**

- L'Assemblée départementale prend acte de la communication du rapport des représentants du Département aux Conseils d'administration de la SAEM SUPER LIORAN DEVELOPPEMENT et de la SAEM CALEDEN.

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DU PERSONNEL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL (APCD 15) -**

- Approuve la convention à intervenir entre le Conseil départemental du Cantal et l'Association du Personnel du Conseil départemental du Cantal (APCD 15) pour une durée de trois ans.
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer ladite convention.

**CONVENTION RELATIVE À LA MUTUALISATION DU DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES AVEC LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES -**

- Valide la mise à disposition du Délégué à la Protection des Données du Département du Cantal au profit du GIP selon les modalités administratives, pratiques et financières développées dans la convention de mise à disposition.
- Valide la convention de mise à disposition.
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention et tout acte s'y rapportant.

**MESURES EXCEPTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA GESTION DE CRISE SANITAIRE (COVID) – COLLÈGES -**

- Décide l'instauration et le paiement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires aux agents des collèges :
  - Bénéficiaires : agents contractuels à temps complet et agents titulaires à temps non complet ;
  - Durée : 6 mois ou fin de l'année scolaire 2020-2021 ;
  - Possibilité de dépasser le contingent limité à 25h/mois sur la base d'un temps complet au regard des circonstances exceptionnelles en lien avec la gestion de la crise sanitaire.
- Décide de créer 8 postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :
  - Contenu du/des poste(s) : missions d'agent polyvalent dans les collèges ;
  - Durée du (ou des) contrat(s) : 6 mois ;
  - Durée hebdomadaire de travail : 35 heures ;
  - Rémunération : SMIC.
- Autorise le Président du Conseil départemental à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.



### CRÉATION DE POSTES NON PERMANENTS – CONTRAT DE PROJET CATÉGORIE A (ARTICLE 3 II) -

- Adopte la proposition de Monsieur le Président de créer 5 emplois non permanents de catégorie A, à temps complet selon les modalités suivantes :

#### Cellule ASE d'accompagnement renforcé des sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance, y compris les Mineurs Non Accompagnés

- 1 emploi de psychologue
- 1 emploi de travailleur social

Ces recrutements non permanents, d'une durée de 6 ans, seront engagés courant 2021. Chaque contrat prendra ainsi fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel il a été conclu.

Les rémunérations seront déterminées en référence à la grille indiciaire des cadres d'emplois territoriaux suivants : Psychologue et Assistant socio-éducatif.

Ces agents percevront le régime indemnitaire relevant du groupe de fonction : A4 bis.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

#### Cellule Cantal Insertion

- 2 emplois de conseiller en insertion professionnelle ;
- 1 emploi d'infirmier ;
- à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021 jusqu'au 31 décembre 2025 pour un conseiller en insertion professionnelle et l'emploi d'infirmier ;
- du 8 août 2021 au 31 décembre 2025 pour un conseiller en insertion professionnelle.

Chaque contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel il a été conclu. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

Les rémunérations seront déterminées en référence à la grille indiciaire des cadres d'emplois territoriaux suivants : Attaché et Infirmier

Ces agents percevront le régime indemnitaire relevant du groupe de fonction : A4 bis.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

- Modifie le tableau des emplois permanents en conséquence.

### PERSONNEL DÉPARTEMENTAL – OCCUPATION D'UN EMPLOI PUBLIC PAR UN AGENT CONTRACTUEL -

- Acte les modalités de recrutement des agents contractuels, selon la législation en vigueur, de la façon suivante :
  - L'ouverture des postes permanents déjà créés au sein de la collectivité, devenant vacants, aux fonctionnaires et aux contractuels lors de la publication de ces postes,
  - La durée de l'engagement sera fixée selon la nature du contrat proposée en référence avec la publication de l'offre d'emploi correspondante,
  - La durée hebdomadaire de service sera celle afférente au poste proposé,
  - La rémunération proposée comprendra d'une part un traitement calculé à partir de la grille indiciaire du cadre d'emplois précisé dans la fiche de publication du poste concerné, ou selon les diplômes et expérience du candidat retenu en cas de multiplicité ou d'absence de précision du cadre d'emplois de référence dans la publicité de l'offre d'emploi et d'autre part du régime indemnitaire tel que prévu dans les délibérations du 18 décembre 2009 et du 29 juin 2018.
- Propose de valider les évolutions de rémunération des agents publics déjà recrutés sur un contrat, à partir des grilles indiciaires du cadre d'emploi auquel le contrat est rattaché.

**PERSONNEL DÉPARTEMENTAL – TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS -**

- Valide la modification du tableau des emplois permanents, suite à des transformations de postes au 31 décembre 2020, 1<sup>er</sup> janvier 2021 et au 1<sup>er</sup> février 2021 ;
- Valide la création d'un poste de chef de projet au PSD, au grade d'attaché, au 01/01/21 poste n°11162020 ;
- Valide la création de 8 contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) : poste n°1127 au n°1134 tels que prévus et détaillés dans la délibération sur les mesures exceptionnelles dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire ;
- Valide le tableau des emplois permanents au 31 décembre 2020.

**BUDGET PRIMITIF 2021 -**

- Adopte le Budget Primitif du Département pour 2021 qui s'équilibre pour le Budget principal à la somme de 236 390 600 € en crédits réels et mixtes et à 432 000 € pour le Budget annexe de la Conférence des financeurs. Le Budget 2021 est voté par nature et par chapitre.
- Adopte les autorisations de programme et d'engagement.
- Adopte la contribution annuelle au SDIS à hauteur de 6 901 000 € en fonctionnement et 540 000 € en investissement.
- Donne un avis favorable à l'adhésion annuelle 2021 aux différents organismes : l'Association Nationale des Élus de Montagne (ANEM), l'Association Finances Gestion Évaluation (AFIGESE), l'Association de Soutien pour l'Exercice des Responsabilités Départementales et Locales (ASERDEL), l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes (IFACI), l'Association des Médiateurs des Collectivités, l'Assemblée des Départements de France (ADF) et l'Association Française Conseil de Communes et Régions d'Europe.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Bruno FAURE

*Date de publication le : 23 décembre 2020*

*Toutes les délibérations peuvent être consultées au Service des Assemblées et Affaires Juridiques.*